



Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 28 JUIN 2023 – 19H00

Présidence : MME. B. GIRARDIN HÄSLER

La présidente ouvre la séance du Conseil communal du 28 juin 2023 à 19h00.
Elle demande de procéder à l'appel.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 35 membres sont présents, 5 sont excusés.

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente indique qu'il y a une modification à l'ordre du jour. Il faudra nommer des conseillers pour deux commissions ad hoc de trois personnes chacune. Le point 11 devient nomination d'une commission ad hoc pour la révision du règlement des sépultures et du cimetière et le point 12 nomination d'une commission ad hoc pour la révision du règlement de police. Elle demande de passer à l'approbation du nouvel ordre du jour.

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 22 mars 2023.

Aucun commentaire n'est formulé, la présidente soumet le procès-verbal de la séance du 22 mars 2023 à l'approbation.

Le procès-verbal du 22 mars 2023 est accepté à l'unanimité.

4. Communications de la présidence

Au nom du Conseil communal, la présidente présente ses condoléances à M.A. Barraud pour le décès de sa maman, Mme Ariane Barraud, doyenne de la commune. Elle demande à l'assistance de se lever pour une minute de silence.

Elle exprime son contentement que le Conseil puisse se retrouver à l'issue de la séance pour un repas.

5. Préavis municipal N°11/23 Comptes 2022

6. Rapport de la Commission de gestion sur le préavis municipal 11/23

La présidente passe la parole à M.B. Vanderstraeten, rapporteur de la commission de gestion qui conclut que comme chaque année, cette dernière espère que les propositions et remarques formulées dans le cadre de cet exercice seront constructives et permettront de mettre en place des pratiques qui pourront faciliter aussi bien le travail de la commission que celle de la Municipalité pour les années à venir.

La présidente remercie la Commission et ouvre la discussion.

M.St. Aebischer : *suite aux nouvelles constructions, combien de nouveaux habitants sont attendus ?*

Mme. Ch. Michel : *environ une soixantaine de personnes. Il est difficile à dire ce qu'elles vont amener comme impôts.*

M.A. Barraud : *c'est très compliqué de projeter des impôts. C'est positif, mais ce que l'on regarde plutôt, c'est la stabilité quant aux 20 à 30 contribuables relativement importants.*

M.B. Schopfer : *comment explique-t-on cette hausse d'imposition sur les personnes morales ?*

M.A. Barraud : *sur 2022, la zone artisanale a produit deux fois plus de recettes d'impôts que le centre commercial qui d'habitude est notre phare de recettes de personnes morales. Une société a eu un rattrapage important, de l'ordre de grandeur de CHF. 200'000.- . C'est sûr que pour 2023, 2024 on ne va pas retrouver ce montant-là. Il est intéressant à savoir que la zone artisanale laisse un montant d'impôts très important, quasiment bientôt comparable au centre commercial.*

Comme personne ne demande plus la parole, la présidente soumet le préavis municipal N° 11/23 au vote, le Conseil passe au vote.

Le préavis 11/23 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal N°12/23 arrêté d'imposition 2024

8. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 12/23

La présidente passe la parole à M.D. Noirat qui donne lecture du rapport de la Commission des finances. Il conclut qu'au vu des investissements acceptés lors du Conseil communal du 22 mars 2023 représentant un montant de plus de CHF. 760'000.-, de l'augmentation des taux d'intérêts sur le marché et des projections des rentrées fiscales pour l'année en cours, ladite commission recommande au Conseil communal d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2023 tel que présenté.

La présidente remercie la Commission des finances et ouvre la discussion.

M.B. Schopfer : *quelle est la marge dont on dispose pour baisser le centime ?*

M.A. Barraud : *Le Conseil peut. Il est bien d'avoir un peu de cash flow pour rembourser les emprunts. On n'est pas assis sur un trésor de guerre. En Terre Sainte, à 58 centimes on est dans une moyenne. Avec une baisse de 2 centimes, l'impact est relativement très faible pour le contribuable moyen et puis finalement on favorise des entreprises qui sont sur la commune. La Municipalité ne voit pas pour l'instant l'intérêt de baisser.*

Comme personne ne demande plus la parole, la présidente soumet le préavis municipal N° 12/23 au vote.

Le préavis municipal N° 12/23 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal N°13/23 demande de crédit de CHF 6'749.- pour l'adhésion au groupement forestier de la Dôle

10. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal N°13/23

La présidente passe la parole à Mme.S. Brouet qui donne lecture du rapport de la Commission ad hoc. Celle-ci est convaincue du bien-fondé d'un tel groupement et recommande d'approuver ce préavis.

La présidente ouvre la discussion.

Mme.G. Thévoz : *tout en étant favorable à l'adhésion de ce groupement, j'ai une série de questions parce que je n'ai pas compris beaucoup de choses concernant ce préavis. Ainsi, Mme S. Brouet vient de dire qu'un membre de la Municipalité fera partie du comité de direction, or je vois qu'il ne s'agira pas de toutes les communes. Le préavis parlait à plusieurs reprises des statuts et je ne les ai pas vus. Et si j'ai bien pris garde, il ne s'agit pas d'une association intercommunale classique.*

M.M. Muller : *les statuts ont été donnés à la commission. Il s'agit d'un groupement. Les membres du triage 121 et 122 se mettent ensemble pour avoir une meilleure gestion de toutes les forêts mises ensemble. Il a été prévu que les 4 grandes communes allaient être représentées avec un certain nombre de voix par rapport au nombre d'hectares et un représentant représentera les petites avec un certain nombre de voix par rapport aux hectares*

Mme. G. Thévoz : *ce ne sera pas forcément quelqu'un de la commune ?*

M.M. Muller : *pas forcément*

M.G. Thévoz : *on dit que tout le matériel du triage 122 deviendra propriété du groupement. Notre triage avait du matériel ou le louait ?*

M.M. Muller : *exactement. Le triage 121 n'avait pas de matériel et le triage 122 apporte ce matériel.*

Mme. G. Thévoz : *on parle de la gestion du hangar à plaquettes de La Rippe qui en fera partie. Est-ce que cela pose un problème avec notre participation à celui de Trélex ?*

M.M. Muller : *absolument pas. On va travailler en bonne intelligence et il n'y a pas de concurrence entre les deux.*

Mme. G. Thévoz : *2 délégués feront partie de l'assemblée générale. Est-ce qu'ils seront choisis parmi les membres du Conseil communal ?*

M.M. Muller : *aujourd'hui on veut créer ce groupement. Cela fait partie de la suite.*

Comme plus personne ne souhaite prendre la parole, la présidente soumet le préavis n°13/23 au vote.

Le préavis 13/23 est accepté à l'unanimité

11. Nomination d'une commission ad hoc pour la révision du règlement des sépultures et du cimetière

La présidente : *trois personnes sont intéressées de faire partie de cette commission ?*

M. René Luquiens

M. André Rotach

Mme. Geneviève Thévoz

La présidente remercie ces trois membres du Conseil.

12. Nomination d'une commission ad hoc pour la révision du règlement de police.

M. St. Borella : *c'est une adaptation plus qu'une révision. On doit valider deux articles.*

M. William Helfand

M. Daniel Noirat

Mme Ségolène Brouet.

La présidente remercie ces trois membres du Conseil.

13. Nomination du président du Conseil communal

La présidente passe la parole à Mme.Fr. Wermeille, scrutatrice. Cette dernière procède à la nomination du président du Conseil communal. Elle propose de réélire Mme.B. Girardin Häsler. Elle demande si un conseiller a une autre proposition. Mme.Fr. Wermeille propose de procéder au vote. Mme.B. Girardin Häsler est élue à l'unanimité présidente du Conseil communal par acclamation pour l'année 2023-2024.

Mme.B. Girardin Häsler remercie les conseillers pour leur confiance.

14. Nomination du vice-président

La présidente : *M.R. Rondi est malheureusement absent en raison d'une inhumation dans sa famille aujourd'hui. Il nous a envoyé une lettre lue par la secrétaire. « Madame la présidente chers membres du Conseil communal, comme vous le savez, à cause d'un imprévu, je n'ai pas pu être présent à la séance du 28 juin 2023 et j'en suis navré. Par la présente, je présente ma candidature à la réélection au poste de vice-président du Conseil communal. En vous priant de prendre note de ce qui précède et en vous souhaitant une séance constructive et sereine, je vous adresse, Madame la présidente, chers membres du Conseil communal, mes meilleures salutations. »* La présidente demande si quelqu'un s'annonce. Comme tel n'est pas le cas, la présidente propose que M.R. Rondi soit réélu.

M.R. Rondi est élu par acclamation pour l'année 2023-2024.

15. Nomination de deux scrutateurs

La présidente demande si des conseillers sont intéressés à ces postes. Mme.Fr. Wermeille et Mme.St. Baudet sont d'accord de se représenter. Mme. N. Bornet : *j'ai oeuvré pendant des années comme scrutatrice et j'ai beaucoup aimé.* Mme. St. Baudet annonce : *je cède ma place à Mme. N. Bornet.*

La présidente : *vous êtes d'accord d'élire Mme.Fr. Wermeille et Mme.N. Bornet ?*

Mmes Fr. Wermeille et N. Bornet sont élues par acclamation pour l'année 2023-2024.

16. Nomination de deux scrutateurs suppléants

La présidente demande si des conseillers s'annoncent. Comme tel n'est pas le cas M.Fr. Bouvier et M.A. Rotach acceptent de se représenter. Tous deux sont élus par acclamation pour l'année 2023-2024.

17. Communications des délégué.e.s du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (APEJ, SITSE, Région de Nyon)

M.St. Aebischer informe les conseillers : *les conseillers délégués au Conseil Intercommunal de l'APEJ se sont réunis le 09 mai 2023. Voici les communications du Conseil de direction. Les coûts pour la plage horaire A3 supprimée: = coûtera 4.4% de supplément pour les communes. Le projet piscine/patinoire avance bien, le réseau d'eau et le terrassement sont finis. Les travaux de fondations ont d'ores et déjà commencé. Réélection de l'intégralité du*

bureau comme le requièrent les statuts. Cette première année d'exercice, après la fusion est excellente avec 5.9% de charges en moins que budgété signifiant une diminution de -13% de charges pour les communes. Plusieurs postes financiers sont en dessous du budget prévu pour l'Ascot et l'APEJ. De plus, des subventions supplémentaires reçues pour l'APEJ ont permis ces bons résultats. Les coûts réels de l'APEJ s'élèvent à un montant de CHF 24'631'487.16. Pour information le montant de la participation des communes est de CHF 14'753'230.- soit environ 2'260'910.- de moins que prévu. Chavannes-de-Bogis avec ses 1'330 habitants contribue à hauteur de CHF 796.32 par habitant. Le préavis relatif à la prise en charge des frais liés à la transformation du rez du Collège des Rojalets traite de la transformation du rez et de l'adaptation du 2ème étage du collège des Rojalets. Il y a un besoin récurrent de places, car cet établissement est proche de la saturation. Le coût total de l'opération est estimé à CHF 1'550'000.- (aucune soumission n'a encore été faite). Répartition des coûts CHF 95'000.- par année à la charge de l'APEJ sur 30 ans. Environ 18 mois de travaux seront nécessaires, les gros travaux seront bien entendu prévus pendant l'été. Finalisation, au mieux, à l'horizon rentrée 2025. Le préavis a été accepté. Le préavis relatif à la reprise du personnel et des activités d'une crèche privée, ainsi qu'à des dépenses extrabudgétaires liées à cette reprise, pour 2023 concerne la reprise d'une crèche de Founex sous l'enseigne de l'APEJ. Il s'agit de deux sites d'accueil distincts. Nom de la crèche : « Easykids » avec 44 places pour les 3mois-5ans. Reprise 1.08.2023 coût de l'opération CHF 740'000.- les 5 premiers mois. Dès 2024 coût/annuel estimé à CHF 1'800'000.- Coût 325'000.- à la charge des communes. L'opération gains vs coûts réels est pour l'heure inconnue cela dépend du revenu des parents. Le coût estimé par enfant par année de chez Easykids CHF. ~41'000.- comparativement au coût de CHF ~44'160.- par enfant pour les crèches du réseau. Il faudra pour les années suivantes ajouter les frais administratifs de l'APEJ. Le départ en retraite du propriétaire de la crèche offre cette opportunité pour le réseau de s'agrandir à moindre coût. Le directeur actuel restera propriétaire des murs et bailleur de la structure. Un bail de 10 ans sera signé. Un questionnement demeure sur la fidélité des actuels employés et familles, toutefois, l'offre est déjà restreinte sur Terre-Sainte, les locaux étant déjà agencés et aménagés spécifiquement pour la garde d'enfants. L'opportunité est réelle. Il faut noter que personne d'autre que l'APEJ n'est intéressé par l'opération. Pour information, le coût total pour toutes les crèches du réseau est de CHF 6'359'000.-. Le préavis a été accepté. Pour terminer, une conseillère propose d'ouvrir les UAPE pendant l'été, car 90% des familles ont les 2 parents qui travaillent. Le Codir va réfléchir à ce point et reviendra avec une proposition à la prochaine séance. Les vacances représentent 13 semaines de l'année et donc un certain coût à rentabiliser. Une autre conseillère demande s'il serait possible de maximiser l'utilisation des transports d'élèves le midi. Elle souhaiterait connaître le coût engendré par les cars du midi (aller-retour) et ce que cela coûterait en terme de repas de midi. La question principale étant de connaître la raison pour laquelle les enfants ne mangent pas à la cantine, est-ce une raison de coût ou autre ?

Délégué aux SITSE, M.B. Vanderstraen informe les conseillers sur les 2 conseils intercommunaux : le Conseil du 6 avril 2023 présentait 5 préavis, une demande de crédit de CHF. 270'000.- pour le curage et l'entretien du digesteur à boues, une demande de crédit de CHF. 410'000.- pour le remplacement d'une conduite d'eau sous pression à la route des Pralets et chemin des Grands-Prés à Tannay, une demande de crédit de CHF. 540'000.- pour la mise en oeuvre du plan d'action pour la lutte contre la prolifération des moules Quagga avec chloration et mise en place de crépines démontables et enfin le préavis relatif au renouvellement du soutien financier des SITSE à hauteur de CHF. 15'880.- au projet « Ecoles bleues » école secondaire de Aadarsha Basic School dans le district de Chitwan au Népal. Le Conseil du 8 juin 2023 présentait 2 préavis, le premier concernant les comptes 2022 et une demande de crédit de CHF. 163'500.- pour l'entretien de regards et collecteurs EC et EU sur l'ensemble du réseau d'assainissement des communes de Terre Sainte. Tous les points ont été acceptés.

Déléguée au Conseil intercommunal de Région Nyon, Mme. M. Aristeguieta Alvarez informe les conseillers que lors de la réunion du 14 juin 2023 les 2 préavis ont été adoptés, le

premier concernant la mise en place d'un fonds régional pour la mobilité collective de la région à CHF. 9.- par habitant et par an pour 10 ans et le rapport de l'exercice comptable 2022.

18. Communications de la Municipalité

M.A. Barraud donne une information concernant la fusion : Tannay a confirmé son refus du crédit d'étude et on est dans l'attente de la position de Coppet qui va voter le 3 septembre sur le référendum. Pour le moment on est en stand by. Le deuxième point, concerne la nouvelle péréquation vaudoise, présentée par le Conseil d'Etat aux deux faïtières. Elle a largement été acceptée par l'ADCV et l'UCV. Cette nouvelle péréquation est moins compliquée, plus manipulable. Certaines communes auraient voulu aller encore plus loin mais la large majorité a préféré accepter ce modèle. La projection faite par le canton laisse apparaître pour nous un gain d'environ CHF. 55'000.-, à peu près 2/3 d'un point d'impôt.

Mme. Ch. Michel donne une information concernant l'épicerie : l'Horizon local va fermer boutique à la fin juin. On a essayé d'avoir un repreneur, malheureusement les personnes intéressées ont renoncé. Ce sera la fin avec la mise en place d'un service postal un peu différent.

M.J. Tendon donne des informations concernant l'avancement de la piscine-patinoire : on peut trouver des informations sur un site ArSCO.ch et ensuite cliquer sur piscine-patinoire. Le projet est à l'étape du bétonnage intérieur, cela suit l'agenda. L'entreprise Perrin a été choisie. Il y aura une pause d'environ 3 semaines cet été.

M.M. Muller donne un point de situation sur les différents travaux en cours : la mise en place d'ici fin juillet avec mise à ban du parking public et limitation à 4 heures. Les totems 30 km/h vont aussi être installés fin juillet. Les entreprises vont entreprendre les travaux route de Bogis-Bossey/chemin de la Dôle pour qu'à la rentrée le passage soit sécurisé. Deuxième point, la déchetterie. Chavannes voulait la moderniser et l'améliorer dans son fonctionnement. Lors de la dernière séance intercommunale, une discussion avec Bogis-Bossey a eu lieu. Leur Municipalité confirme ne pas être disposée actuellement à effectuer les investissements assez conséquents pour un agrandissement ou une modification importante. Il faut savoir que Bogis-Bossey payait une rente de superficie égalisée par le fait qu'il y avait la STEP située sur Bogis-Bossey. On a rendu le terrain à Bogis-Bossey il y a 4 ans et aujourd'hui la situation est la suivante. Chavannes est propriétaire d'une parcelle située sur Bogis-Bossey sur laquelle est implantée la déchetterie. On a visité plusieurs déchetteries montrant ce qu'il était possible d'améliorer. Structurellement, il faudrait se lancer dans des travaux assez importants, ce qu'actuellement Bogis-Bossey n'est pas disposé à faire. Hormis cela, on trouverait normal que Bogis-Bossey nous verse une rente de superficie vu qu'ils utilisent notre terrain gratuitement. On est un peu coincé ! Nous vous faisons part de notre désarroi, on est chez nous, on paie grosso-modo 2/3 des frais d'exploitation de cette déchetterie. Ne voulant pas aller de l'avant, Bogis-Bossey bloque la situation. En discutant avec les représentants de Bogis-Bossey, ils disent qu'ils sont très contents, ils n'ont que des félicitations. Quel est votre sentiment vis-à-vis de cette déchetterie aujourd'hui. J'ouvre la discussion.

M.B. Schopfer : on peut décider d'une votation ?

M.A. Barraud : à la demande de Bogis-Bossey, tous nos bâtiments sont gérés par une convention de droit administratif d'entente intercommunale rédigée en 2014 où il est écrit simplement comment sont gérés les bâtiments intercommunaux, comment sont faits les budgets, les comptes. Cela gère l'exploitation de nos bâtiments intercommunaux et quelque part, cela dit que les investissements sont à 50/50. Ce document est inutile quand une des deux parties ne veut pas. On est bloqué parce qu'on est chez nous, on paie la majorité des frais et cette convention ne nous est pas utile. Lors de la dernière séance on est arrivé à une sorte d'impasse. On cherche une solution.

M.Cl. Cela : la convention dit qu'on doit partager les frais 50/50, mais ne dit pas que la décision doit être prise par les deux parties pour que ce soit valide. On pourrait faire des

travaux et de toute façon on divise par deux.

Mme.Ch. Michel : Ils ne paieront pas.

M.J. Tornare : serait-ce envisageable de le payer nous-même, mais dans l'accord de départ de leur faire payer quelque chose.

M.A. Barraud : un premier problème, c'est le droit de superficie qui apparaît puisqu'on n'a plus le terrain de la STEP. Nous avons proposé un montant qui a été très mal reçu par Bogis-Bossey. On leur a donné un délai pour qu'ils proposent le leur. Deuxième point c'est l'infrastructure, le développement. On doit faire quelque chose. Mais on se heurte à quelqu'un qui dit : chez nous on n'a que des retours positifs ! C'est un dialogue de sourd !

M.M. Hämmerli : on a déjà regardé la position des bennes ?

M.M. Muller : on a déjà un plan de ce qu'on voudrait, avec des bennes semi-enterrées et aussi des allées de côté pour que les camions puissent facilement changer les bennes. Mais cela signifie des travaux assez lourds et des montants assez importants. On va essayer de prendre encore un peu de terrain de notre côté pour agrandir afin d'être à l'aise pour les prochaines années.

M.A. Barraud : si l'on avance un montant de 1 million de francs, CHF : 500'000,- par commune, cela nous paraît défendable. Et on n'a pas un autre terrain.

M.R. Luquiens : ne connaissant pas le nombre d'habitants de chaque commune, peut-être que le ratio 50/50 n'est pas très juste.

M.A. Barraud : actuellement c'est à peu près 60/40. L'investissement se fait 50/50 c'est normal et l'exploitation se fait au nombre d'habitants. Mais Bogis-Bossey ne se voit pas mettre d'argent dans la déchetterie. Un acte notarié spécifiait clairement à l'époque que la mise à disposition de la déchetterie était balancé par la mise à disposition de la STEP, ce qui était très généreux de la part de Chavannes, parce qu'on mettait beaucoup de m2 à disposition, mais c'était comme ça. Aujourd'hui ce terrain n'est plus dans la balance.

M.J.M. Budry : est-ce que le canton pourrait être arbitre ?

M.A. Barraud : absolument pas. La préfecture au pire. C'est pour cela qu'on essaie de créer du débat, pour montrer qu'on a fait les démarches depuis longtemps. La préfecture nous rend visite une fois par année, ce sera en octobre. Avant s'il le faut, on ira la voir, expliquant qu'on a un terrain, qu'on paie la majorité des frais, qu'on a une motion du Conseil qui nous demande d'avancer et en face on a une commune qui ne veut rien faire. Ce sera à la préfecture de faire sa mission des bons offices auprès de Bogis. On peut dénoncer la convention d'ici la fin de l'année pour être libre en 2025.

Mme.G. Thévoz : comment peut-on expliquer que 1300 habitants ont une opinion et que les voisins pensent vraiment tout à fait autrement. Est-ce qu'on est sûr de cela ?

M.A. Barraud : aujourd'hui on aimerait améliorer l'accès et l'utilisation pour l'utilisateur de la déchetterie.

M.M. Muller : plus on va aller de l'avant, plus on aura une spécialisation des déchets, cela devient de plus en plus pointu, on a besoin d'espace pour pouvoir mettre en place des containers spécifiques. Merci pour votre soutien.

M.B. Schopfer s'interroge sur la décharge des Tattes

M.A. Barraud : le canton a découvert qu'il y avait des batraciens, il va faire une étude complémentaire et a demandé une pause. Au mieux on aura une nouvelle étape ou un dépôt de la mise à l'enquête cet automne.

M.B. Vanderstraeten s'interroge sur Easy Kids: les murs appartiennent au propriétaire et a été racheté CHF. 700'000.-. Ce montant concerne quoi, c'est le fonds de commerce ?

M.J. Tendon : il n'y a pas eu de goodwill. Il y a un maintien des emplois. Les coûts seront liés aux salaires de ces personnes. Et les plans de prévoyance des salariés sont peu chers.

M.A. Barraud complète sur l'aspect financier : la commune subit et a l'impact de ces décisions quand on va recevoir le budget de 2024. On n'a pas la main là-dessus.

Mme.G. Thévoz : deux arguments sont favorables. D'une part il ne faut pas oublier que tout ce qui est scolaire ne vit pas selon l'année civile mais selon l'année scolaire. On ne connaît pas le nombre d'enfants, d'inscriptions au mois de septembre. Et deuxième chose, de tête quelque 44 enfants sont inscrits à Easy kids. Si cette structure devait fermer, cela ferait une pression terrible sur les autres.

M.D. Noirat : *concernant les constructions, où en est-on avec le bâtiment communal ?*
Mme.Ch. Michel : *nous sommes un peu en retard puisque la fin était prévue pour fin juin. Normalement, ce sera terminé pour les appartements d'ici mi-juillet voire le 20 juillet et l'administration communale pour fin juillet. Le déménagement de l'administration est prévu pour le 16 août. Et on est dans le budget.*
M.D. Noirat : *il y a eu du changement au niveau du personnel à l'administration ?*
Mme.Ch. Michel : *non. On a une absence maladie de longue durée. Momentanément, Mme.Cl. Luquiens fait un peu de remplacement pour dépanner afin de soutenir le greffe.*
M.St. Aebischer : *une remarque concernant le parking. Tous les matins lorsque je pars au travail, je remarque une navette Patek Philippe qui vient chercher des collaborateurs sur ce parking. Des employés viennent déposer leur véhicule et avec les nouvelles constructions il y a déjà passablement de voitures qui se parquent le long du chemin du Poste et là ça va être saturé. S'il y a ces dizaines de voitures qui arrivent tous les matins, où vont-elles aller suite à l'installation de ce temps limite ?*
M.M. Muller : *on a déjà constaté qu'il y a des problèmes le long du chemin du Poste. J'ai déjà commandé des panneaux d'interdiction de s'arrêter où on pourra verbaliser. Les gens devront trouver un autre endroit. Le but est de rendre ce parking à la population de Chavannes et à ses invités.*
M.B. Vanderstraeten : *est-ce que dans ce cas on peut contacter Patek Philippe ou trouver un arrangement ?*
M.A. Barraud : *on a décidé qu'on n'allait pas vendre des macarons sur ce parking. La commune n'a pas vocation à arranger les entreprises. C'est notre opinion.*

19. Propositions individuelles

Mme.C. O'Cearbhaill : *pourrait-on mettre un deuxième but sur le terrain de foot ?*
Mme.Ch. Michel : *on va y réfléchir.*

Comme personne ne demande la parole, la présidente remercie encore tous les conseillers de l'avoir réélue comme présidente du Conseil, de leur présence à ce Conseil, leur souhaite un très bel été et les convie au repas qui va suivre.

M.A. Barraud remercie les conseillers pour leur confiance, souhaite également un bel été et donne rendez-vous peut-être au 27 septembre, si un Conseil en automne est nécessaire.

La présidente donne rendez-vous au prochain Conseil et lève la séance à 20h30.

La présidente



La secrétaire

Brigitte GIRARDIN HÄSLER

Marie-Laure BIANCONCINI